



Tva sur les encaissements et législation

Par **sabin**, le **25/02/2010** à **16:58**

Bonjour,rn rnJ'ai effectué mon rapprochement bancaire du mois de janvier, voyant que les effets à l'encaissement n'étaient pas crédités sur mon relevé bancaire, j'ai consulté mon compte en ligne et j'ai vu qu'ils avaient été crédités le 05/02/2010.rnrnje n'ai pas pris ces effets dans ma déclaration de tva du mois de janvier.rnrnJ'aurais aimé savoir si cela était une grave erreur?rnrnVous remerciant par avance pour vos réponses.rnrncordialement.

Par **reno_8**, le **02/03/2010** à **21:34**

Non ne vous inquiétez pas, pas de souci, la date de valeur est surement au 5 février du coup.rnLes impôts ne vous embêterons pas pour cela.rnrnbon courage